

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_033**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	67
Votants	74
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

**LE 25 mars 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSE-RIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LE-GAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LA-GUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MAR-CHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme CHABREYROU, M. COLBAC, M. SUDREAU, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, Mme COURAULT

**POUVOIR(S) :**

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. CURNIL  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

## RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Vu** le code général des collectivités territoriales ,

**Considérant que** la politique des ressources humaines pour le mandat 2020-2026 doit être réinterrogée à plusieurs titres :

- dispositions relatives à la loi de la transformation de la fonction publique de 2019 : mise en place des lignes directrices de gestion, procédure de recrutements, gestion des contractuels, plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle, rapport social unique, rupture conventionnelle, protection sociale, entretien de carrière....
- mise à jour de la délibération sur le régime indemnitaire (RIFSEEP) : réexamen quadriennale de l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise, critères d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA), classification des métiers,...
- poursuite de plan sur les conditions, la qualité de vie au travail, et la lutte contre les discriminations (CQVT\_LD) qui est fortement impacté par la crise du COVID19 dans sa mise en œuvre
- politique de prévention : l'arrivée en mars 2021 du chargé d'hygiène & sécurité et conditions de travail va permettre l'actualisation du document unique et plan de prévention avec les assistant.es de prévention.

**Qu'en 2021** sera donc une année de préparation, d'organisation et de mise en œuvre d'une politique RH adaptée aux attentes des nouveaux élus et aux nouveaux besoins du service public d'une part et à l'évolution récente de la réglementation d'autre part.

**Qu'à ce titre**, la direction générale et la cheffe de service RH préparent sous l'autorité du Président et de son vice-président en charge de l'administration générale et des ressources humaines, une démarche projet partagée, pour traiter tout ou partie de ces enjeux dans le cadre d'un dialogue social constructif visant à définir la politique RH pour le mandat.

**Que** pour cela un groupe de travail composé de 4 vice-présidents, de la direction, de la DRH et de 4 représentants du personnel serait mis en place, sous l'autorité du Président, d'ici à la fin du mois de février 2021, pour travailler les différents thèmes à aborder. Régulièrement le conseil d'orientation et le comité technique seront informés de l'avancée de ces travaux.

**Considérant que** cette démarche va nécessiter tout d'abord un état des lieux de la gestion RH de l'institution (outils existants, évolution des effectifs, conditions de travail santé et sécurité, formation, déroulé de carrière,...) en amont du travail de concertation, de production de tableaux de bord et de procédures qui vont jaloner tout le dispositif.

**Qu'afin**, de permettre au service des ressources humaines de répondre à ces attentes (réorganisation des priorités et missions au sein de l'équipe), il semble nécessaire de pouvoir renforcer le service sur l'année à venir, dans le cadre de l'accroissement de son activité pour la mise en place de ce projet.

**Qu'un** recrutement d'un agent contractuel de 12 mois, emploi à temps complet, en qualité d'assistant.e administrative, pourrait permettre de répondre à la situation (emploi d'adjoint administratif de catégorie C).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de recruter un agent contractuel de catégorie C (article 111° de la loi 83-633 du 13 juillet 1983), relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, pour l'obtention du grade d'adjoint administratif, emploi à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour un an (emploi non permanent) ;
- de prévoir les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 15/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/04/2021	Périgueux, le 15/04/2021
	Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE

